REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE St Gildas des Bois

REGISTRE DE CONSULTATION

DU PUBLIC

Cocher la case correspondante

☒ installations classées pour la protection de l'environnement

☐ Autres

relatif à la demande du GAEC DU PAS DE LA ROCHE visant à l'extension de l'élevage porcin qu'il exploite à St Gildas des Bois au lieu dit les Trèaux.

REGISTRE DE CONSULTATION DU PUBLIC

OBJET DE LA CONSULTATION GAEC DU PAS DE LA ROCHE
Autorisation de procéder à l'extension d'un elevage porcin au lieu dit "Les Tréaux" à SAINT GILDAS DES BOIS

ARRETE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Arrêté n° 2021/ICPE/056 en date du : 18/02/2021

de Monsieur le Préfet de Loire - Atlantique

DUREE DE LA CONSULTATION

Date d'ouverture : 17 mars 2021 Date de clôture :

Siège de l'enquête : MAIRIE DE SAINT GILDAS DES BOIS

REGISTRE DE CONSULTATION

Comportant 18 feuillets non mobiles, destiné à recevoir les observations du public.
Il est clos par le maire du lieu d'implantation du projet

OBSERVATIONS DU PUBLIC

(exploitation jusqu'à 2006)

Mes anciennes fonctions de Vétérinaire Sanitaire du GAEC du Pas de la Roche 44530 St Gildas des Bois et de maire de Saint Gildas des Bois de 1983 à 2020, m'amènent à apporter mes opinions sur ce projet.

1) Ce projet est une bonne opération, puisque son objet principal est de produire sur place les porcs gras mis sur l'élevage plutôt que de les envoyer à l'extérieur pour l'engraissement.

2) Le Passage par une réfection complète des bâtiments est très utile et améliorera l'hygiène de l'élevage.

3) Ce projet est logique par rapport à l'exploitation et ses 4 associés. Il est logique que le GAEC récupère l'activité engraissement.

4) Je connais certains des associés depuis leur enfance, et je connais leur professionnalisme dans leurs actes et suis certain que les opérations délicates, épandages de lisier, etc. seront réalisées dans les conditions prévues par la réglementation.

5) Je sais aussi que ces agriculteurs ont toujours été irréprochables du bien-être animal sur l'ensemble de leurs élevages. J'en veux pour preuve l'élevage des truies sur paille depuis 25 ans, alors que les autres élevages (en beaucoup en étaient) mettaient les animaux directement sur le béton.

Pour toutes ces raisons, je soutiens ce projet qui représentera une bonne opération pour les agriculteurs, pour l'environnement et pour le maintien des agriculteurs sur le territoire.

Saint Gildas des Bois, le 20/03/21

André TRILLARD

Je suis une nouvelle habitante de Saint Gildas des Bois et je m'oppose à l'élevage industriel pour défendre la cause animale, le bien être des animaux.
23/3/2021

le 23/3/2021.

Ceci est le 2e cahier de doléances qui avait recueilli des avis "contre" - On me dit qu'il a été déjà été transmis en Préfecture. J'espère que c'est exact, malgré mon étonnement.
Je ne soutiens pas cette "concentration" de porcs sur un si petit espace - cette augmentation de lisier sur la commune épandu sur la commune - Je suis pour l'installation de nombreux agriculteurs, mais des agriculteurs qui ne seraient pas dépendants de grosses structures même appelés "coopératives" qui écrasent à ceux qui "travaillent" Ces agric. sont des ouvriers du "capitalisme" mais n'ont même pas les "avantages" sociaux et de salaires des ouvriers —
à l'heure de la transition écologique nous sommes tous concernés(es) et je demande le respect environnemental et la biodiversité. Je ne doute pas des compétences techniques des agric du Triaud, alors SVP mettez vos compétences à faire avancer la transition. A la Cooperl d'autres l'ont fait; la filière existe. Prenez le temps d'y réfléchir - merci.

M Hélène Seroux

Je suis opposée à ce projet parce qu'il va à l'encontre de la transition écologique indispensable à notre avenir et à celui des générations futures. La pollution des sols et des eaux sera inévitable à cause de la concentration d'animaux, même si l'épandage se fait sur une surface conséquente et que les déchets solides sont évacués vers un méthaniseur. D'autre part des produits chimiques divers (désinfectants, désodorisants contenant des perturbateurs endocriniens, antibiotiques etc...) forcément polluants seront contenus dans ces liquides. Aucun de ces produits n'est filtré dans l'eau potable que nous consommons ! Le Conseil Régional des Pays de la Loire a défini comme une priorité la protection des zones de captage pour l'eau potable. Or dans cette zone-là se trouve des points de captage ! La Région prévoit justement des aides à la transition écologique prioritairement attribuées aux exploitations agricoles sur ces zones sensibles ... cherchez l'erreur ! D'autre part ce modèle d'élevage intensif allie les inconvénients d'une vie difficile pour l'animal à une alimentation médiocre en qualité. Triste condition pour ces animaux ! L'impact négatif, sur la santé humaine, d'une nourriture industrielle est maintenant avéré. Le trafic routier sera accru, ainsi que les pollutions en G.E.S et particules fines qui vont avec. Ce type d'élevage est lui-même producteur de G.ES. Or le PCAET inscrit au contraire pour les années prochaines la nécessité d'exister et de réduire toutes les causes de gaz à effet de serre (GES). Ce projet va en sens inverse ! Comment ce projet pourrait-il être validé alors qu'il a été construit à l'encontre des directives nationales et régionales pour freiner le réchauffement climatique, préserver l'environnement et produire une alimentation saine de qualité ? Comment comprendre que la COOPERL les aient guidés vers ce projet sans aucune considération pour le drame

écologique, environnemental et humain qui se joue ?
Il est encore temps pour ces agriculteurs de réfléchir aux conséquences pour nous tous, et de transformer leur projet dans le sens d'un élevage naturel et biologique. Ils auront des aides pour cela et le soutien de la population. Nous sommes à un tournant, continuer comme avant nous mène dans le mur. Profitez de cette occasion pour contribuer à l'amélioration de la vie de tous - Merci si vous le faites.

Colette Larchevêque

Le 31/03/2021

Je ne comprends pas qu'on puisse autoriser et soutenir un tel projet avec toutes les connaissances que nous avons sur les conséquences d'un tel élevage intensif - Impact sur l'environnement, le bien être animal et l'humain -

Il y a tellement de belles preuves qu'un autre modèle agricole est possible -

Je viens d'arriver à St. Gilles et je compte sur cette municipalité pour défendre des valeurs humaines et environnementales -

Merci -

Sylvie Michel

Le 2 Avril 2021

L'association B.I.S.E. (Brivet Initiatives Santé Environnement) désapprouve le projet d'extension du GAEC du Pas de la Roche pour les raisons suivantes :

- Contradiction avec les engagements prévus par le PCAET et en particulier vis-à-vis de la production de gaz à effet de serre
- Provenance de l'alimentation (soja importé?)
- Pollution des SOLS, de l'EAU, de l'AIR (lisier, produit neutralisant d'odeur) et impact sur la biodiversité.
- Usages, en amont, de PESTICIDES et d'ENGRAIS ARTIFICIELS
- Accroissement des TRANSPORTS ROUTIERS
- Surconsommation locale d'EAU (consommation annuelle estimée : 8350 m3/an)
  ce qui est en contradiction avec :
  La loi de 1992 : patrimoine commun de l'eau
  La loi de 2006 : protection des milieux aquatiques
- Respect de l'ANIMAL et de ses conditions de vie : parcage et privation de lumière naturelle.

L'association BISE insiste bien sur la remise en question du SYSTEME AGRICOLE INTENSIF et souhaite en conséquence que les meilleures conditions écologiques et sanitaires soient respectées dans le domaine de l'agriculture sur notre territoire .
En 2006 la FAO (ONU) a dénoncé l'élevage intensif comme étant l'un des plus importants contributeurs à la dégradation de l'ENVIRONNEMENT ; ce type d'élevage est reconnu comme facteur de risque de ZOONOSES.

En cette période de crise sanitaire, il est urgent de tirer des leçons sur notre politique agricole.

Association B.I.S.E. bise44160@yahoo.com
(PONTCHATEAU)

Pour l'association BISE
la présidente : Colette LARRIÈVE

Le 2 avril 2021.
Sans mettre en cause les compétences et le professionnalisme des agriculteurs du GAEC du Pas de la Roche, je vous fait part, en tant qu'habitante de la commune, de mon désaccord par rapport à ce type d'élevage.
En effet, l'impact de l'élevage intensif au niveau sanitaire et environnemental est aujourd'hui reconnu.
Je souhaite que notre territoire s'oriente vers

des pratiques d'élevage plus écologiques, (avec des circuits courts), prenant en compte les enjeux climatiques comme préconisé au niveau du PCAET, la préservation de la biodiversité, et la santé des citoyens (risques liés à la pollution, qualité de notre alimentation.)

Merci Christine SÉVAUX

Le 3 avril 2021

Je suis opposée au projet du GAEC du Pré de la Roche, contre ce modèle d'élevage intensif qui détruit l'environnement et notre santé : hausse du trafic routier, pollution des cours d'eau, développement des algues vertes. Le traitement des déjections par méthanisation a pour conséquences des odeurs désagréables pour les riverains et des rejet de gaz à effet de serre. Pour les animaux, la souffrance d'évoluer dans une surface trop petite, il s'agit de maltraitance animale. Et ce modèle va favoriser l'apparition de pandémies et zoonoses. Non respect du PCAET. Il faut revenir à des fermes à taille humaine, favoriser le bio, pas de chimie, de pesticides, d'OGM, et favoriser les circuits courts.

C'est maintenant ou jamais, changeons de modèle d'agriculture, où les hommes sont esclaves de l'agro-industrie, pensons à l'avenir de nos enfants et de la biodiversité.

Ce projet est inacceptable.

Celine Gegnefain

Pont-Château Pornacède

Le 3 avril 2021

Je suis opposée à ce "projet" qui n'a plus lieu d'être à notre époque.
En pleine pandémie, comment peut-on encore être favorable à l'élevage intensif qui est à l'origine de la propagation du virus.
3000 porcs dans des hangars, parqués, sans voir la lumière du jour, avec de ridicules jouets et un pauvre lit de paille, cela n'a aucun sens.
Si la commune accepte un tel projet, elle subira toutes les nuisances qui vont avec : pollution des eaux et des sols, augmentation du trafic routier et cautionnera une alimentation de piètre qualité.
Il est du devoir de la commune, du département, de la région et surtout de la communauté de communes de revoir la copie de la ferme des 3000 cochons.
L'agriculture doit désormais s'orienter vers une nouvelle voie en prenant en compte sérieusement, il en va de l'avenir de tous, l'environnement, l'éthique, le bien être animal.
Ce projet ne répond pas à ces critères, il s'associe aux mêmes pratiques que les élevages en Bretagne dont la plupart accueillent 3000 cochons et dont on connaît les conséquences environnementales, avec les algues vertes.
Il est urgent pour nos enfants et les habitants de la communauté de communes de Pontchâteau - St Gildas des bois - Drefféac - Crossac - Missillac - Ste Reine de Bretagne de refuser ce "projet" irresponsable.

Sabine Magnani
Pontchâteau.

Le 03/04/21 Je suis contre ce projet de ferme des 3000 cochons qui est un comble pour l'environnement. Il ne respecte aucune règles, l'éthique et le bien-être animal. Cette ferme sera néfaste pour l'environnement et aussi pour la population qui sera victime de plus de circulation dans la ville et plus de bruits venant des machines de cette ferme. 3000 veut dire énormément de cochons donc ils vont forcément être élevés dans de mauvaises conditions de vie et un environnement malsain. Ce qui va engendrer une baisse de la qualité de la viande, elle sera médiocre à cause de la forte concentration animale. L'argument comme quoi, ils auront un "lit de paille" donc ils seront bien, n'est pas recevable. Ensuite, aucune réflexion n'a été faite par rapport aux pollutions générées par la concentration des animaux?
Il faut également penser à la pollution des sols et de l'air causée par le lisier, les excrémentes des cochons.
Je ne comprends pas comment peut-on encore en arriver là après la crise sanitaire COVID-19. La cause de ce virus est une mondialisation trop importante et l'élevage intensif est à l'origine de la crise environnementale.
Il est impératif pour la communauté de communes de Saint-Gildas-Des-Bois de prendre en compte tous ces messages et de refuser ce "projet" immacceptable.

Violette Delbarre
Pontchâteau

Ancien agriculteur, intervenant toujours dans le milieu agricole, j'apporte un avis favorable à ce projet qui :

- respecte la réglementation en vigueur
- permet l'amélioration des conditions de travail des exploitants associés.
- participe à l'autosuffisance de l'agriculture française (bientôt déficitaire)
- participe au maintien de la vie économique et sociale en nos milieux ruraux, en maintenant des activités agricoles et para agricoles.
- participe au maintien des emplois et services divers en milieu rural.
- permet aussi l'amélioration du revenu des exploitants par le rapatriement des places d'engraissement.

Pour toutes ces raisons, je réitère mon avis favorable à ce projet.

LOÏC CHESNIN

En pleine période de pandémie, ce projet n'est pas sérieux et responsable. Pensons à nos petits enfants, dans 10 ans on ne pourra pas dire "On ne savait pas". Aidons nos agriculteurs à produire autrement, nous savons qu'un autre modèle existe et marche plutôt bien - elle compte sur nos élus pour stopper ce projet. Merci

Alain Michel
Habitant de St Gildas des Bois

10

Intervention MSEC sur l'Enquête publique sur projet d'extension d'une ferme à St Gildas des Bois

REÇU le
13 AVR. 2021
Rép: ----------

MSEC

missillac-solidaire-ecologique-citoyenne.overblog.com

Association Missillac Solidaire Écologique et Citoyenne et ses élus municipaux et communautaires

Président : Joël COCARD 3 route de La Roche Bernard 44780 MISSILLAC
Elus de la commune de MISSILLAC : Claudine GUILLET, Soasig CHOCUN, Marcel LE BRONZE
Elue communautaire : Claudine GUILLET.

Intervention concernant l'extension de l'élevage porcin au GAEC du Pas de La Roche, **sis au 5 Les Tréaux 44530 SAINT-GILDAS DES BOIS,** à proximité de la commune de **MISSILLAC** et sur le territoire de la Communauté de Communes de **PONTCHÂTEAU – SAINT-GILDAS DES BOIS.**

Préambule : Et sur le plan sanitaire ? Chacun sait, depuis la pandémie de Corona virus, que l'élevage intensif est un risque majeur pour la santé mondiale. Les aberrations que sont les « fermes usines » et autres concentrations massives d'animaux enfermés sont responsables de maladies, de mutations de virus, de résistances bactériennes … Et évidemment, ces épidémies animales franchissent parfois la barrière inter espèces, et atteignent l'être humain. Ce type de projets provoque un déséquilibre de tout l'écosystème, lié à plusieurs pandémies récentes, H1N1, SRAS, Mers-CoV, H5N1, H7N9…Depuis 50 ans ce sont plus 350 nouveaux virus qui sont apparus.

Introduction :

MSEC est une association politique de réflexion, de proposition et de soutien à ses élus concernant les questions politiques, sociales et environnementales sur la **commune de MISSILLAC** et sur le territoire de la **Communauté de Communes de PONTCHÂTEAU/SAINT-GILDAS DES BOIS**

Nous intervenons pour souligner les trois grands points de doute sur ce projet de doublement des capacités de production de ce GAEC : **l'Eau** et les risques de pollution, La **Pollution Routière**, le **Modèle Agricole**.

Intervention MSEC sur l'Enquête publique sur projet d'extension d'une ferme à St Gildas des Bois

A- l'Eau

1. Le GAEC du Pas de la Roche, situé à l'est de la commune de Saint Gildas des Bois, est à proximité immédiate (45 m) du ruisseau du Pas de la Roche et de Tréaux et l'ensemble, épandage compris, est au milieu d'un réseau hydrographique dense, comme le nomme elle-même la demande de permis de construire : l'étang de la Roche Hervé sur la commune de MISSILLAC (étang qui communique avec Celui du gué aux Biches), ensuite le ruisseau du gué au Biches, plus au sud, les ruisseaux de Cul Baigné, de la Charrière Géant .. L'ensemble se rejoignant diversement par les canaux (canal de la fleur, canal de la curée…) sur la commune de DRÉFFÉAC pour rejoindre et former le Brivet (sa source) sur la commune de SAINTE ANNE SUR BRIVET.
   Nous craignons donc fortement une dégradation de l'eau sur le secteur, soit par ruissellement soit par épandage (sur 400 Ha pour le seul bassin du Brivet)) dû à l'augmentation de production.
   Sur le sujet de l'épandage, nous notons **un point très négatif** : Pour masquer la puanteur du lisier, un produit chimique « déodorant », le D-ODORFAC, serait ajouté. Sauf que ce produit serait lui aussi dangereux, avec des composants allergisants (**5 sur 6 sont allergisants et le sixième perturbateur endocrinien**), dont l'un est interdit aux Etats-Unis et toxique pour la santé, notamment chez les femmes enceintes.

2. Le lien de ces étangs, ruisseaux, rus, (qui font partie du bassin versant du Brivet), avec la Brière puis l'océan à Trignac et Saint Nazaire renforce nos craintes. La prolifération des algues vertes en Bretagne n'est pas, nous le savons, un problème naturel mais bien le fruit des rejets de l'activité humaine. La seule manière de réduire la prolifération est de réduire les nitrates et en améliorant la qualité de l'eau, ce qui n'est pas le cas de ce projet qui voit la quantité de produit azoté augmenter. La dégrader c'est créer et accélérer la prolifération. Nous avons un de nos adhérents qui a déjà pu constater l'arrivée d'algues vertes sur le rivage de la Presqu'île Guérandaise.

3. Les risques de **pollution accidentelle** ne sont aussi surtout pas à négliger, notamment avec la proximité immédiate du ruisseau du Pas de la Roche et de Tréaux (45m) et aussi en tenant simplement compte de l'actualité dans ce domaine concernant plus particulièrement les élevages intensifs de porcs : nous joignons au dossier **3 pièces d'actualité récentes** sur ce sujet des pollutions accidentelles.

4. Ce mode intensif de production est plus « gourmand en eau ». L'augmentation du pompage (+ 89%) de la nappe phréatique nous fait craindre des déséquilibres de la nappe. Nous notons justement que concernant le forage il est indiqué une prévision théorique de 8500 m^3 qui pas très éloignée des 10 000 m^3 qui leur imposerait un suivi du puisage. Mais en plus s'ajoute la possibilité de tirer dans le circuit des eaux potables. Des informations inquiétantes.

B- Pollution Routière

1- Nous exprimons clairement des doutes sur l'intérêt environnemental de la méthanisation, pour produire un gaz qui par nature est producteur de CO2, et qui amène un accroissement du trafic routier avec des gros porteurs (38T).

2- le méthaniseur est dans les Côtes d'Armor, 1 rotation des 38T toutes les deux 2 semaines entre les départements 44 et 22

3- Avec ce rajout, le projet augmente la quantité de poids lourds sur les routes, à partir de l'existant, on passe de 277 actuel à 382 transports par an selon le prévisionnel du projet

C- Modèle agricole contestable

1- Concentration et maladies : ce système est accusé d'être la source principale des nombreuses pandémies apparues depuis plus de 20 ans

2- La Concentration n'est pas compatible avec le bien-être animal

3- La Concentration n'est pas compatible avec la qualité de production

Pièces Jointes : ANNEXES

REÇU le
13 AVR. 2021
Rép.

MSEC

missillac-solidaire-ecologique-citoyenne.overblog.com

REÇU le
13 AVR. 2021
Rép:

Association Missillac Solidaire Écologique et Citoyenne et ses élus municipaux et communautaires

Président : Joël COCARD 3 route de La Roche Bernard 44780 MISSILLAC
Elus de la commune de MISSILLAC : Claudine GUILLET, Soasig CHOCUN, Marcel LE BRONZE
Elue communautaire : Claudine GUILLET.

Intervention concernant l'extension de l'élevage porcin au GAEC du Pas de La Roche, **sis au 5 Les Tréaux 44530 SAINT-GILDAS DES BOIS,** à proximité de la commune de **MISSILLAC** et sur le territoire de la Communauté de Communes de **PONTCHÂTEAU – SAINT-GILDAS DES BOIS.**

Annexes :

— **Annexe 1 :**
- **Eau et Rivières de Bretagne du 03/04/2021**
- **Source :** https://www.eau-et-rivieres.org/pollution-penze-avril2021

— **Annexe 1 Bis :**
- **Extrait du magazine N°191 d'Eau et Rivière de Bretagne**
- **Source :** https://www.eau-et-rivieres.org/pollution-penze-avril2021

— **Annexe 2 :**
- **Extrait du journal France 3 Bretagne publié le 04/04/2021**
- **Source :** Https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/finistere/finistere-ecoulement-de-lisier-dans-une-riviere-il-nous-faudra- au-moins-dix-ans-pour-retrouver-un-tel-ecosysteme-2030341.html

— **Annexe 2 Bis :**
- **L'Arrêté de La Maire de Carantec Interdisant la baignade et la pêche à pied du 03/04/2021**
- **Source :** Https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/finistere/finistere-ecoulement-de-lisier-dans-une-riviere-il-nous-faudra- au-moins-dix-ans-pour-retrouver-un-tel-ecosysteme-2030341.html

— **Annexe 3 :**
- **Extrait du journal BREIZH-INFO du 05/04/2021**
- **Source :** https://www.breizh-info.com/2021/04/05/162037/pollution-en-bretagne-une-riviere-bretonne-et-ses-poissons-victimes-dun-elevage-porcin/

eau & rivières
DE BRETAGNE
Dour ha Sterioù Breizh

➡ANNEXE N° 1 RECTO ET VERSO

REÇU le
13 AVR. 2021

La Penzé anéantie sur plusieurs kilomètres !

03 avril 2021

(Photo AAPPMA de Morlaix)

La série noire de ce qui est pudiquement appelé « accident » se poursuit sur les rivières finistériennes ! Dernière victime en date, la Penzé a été touchée ce vendredi après-midi par un important déversement de lisier en provenance d'un des plus gros élevages porcins du département.

D'après nos informations, il semblerait qu'une opération de débouchage de canalisation mal maîtrisée aurait entraîné un déversement de dizaines – peut être centaines de milliers - de litres de lisier qui, faute de dispositif de rétention fonctionnel, ont terminé leur course dans un affluent rive droite de la Penzé.

Ce samedi matin, les pêcheurs, déjà mobilisés depuis vendredi après-midi avec les pompiers, et les services de l'Office français de la Biodiversité sont sur le terrain pour procéder à l'évaluation des impacts de ce déversement. La rivière est impactée sur sa partie basse avec de la mortalité piscicole d'ors et déjà constatée sur plus de 3 kms et des impacts à venir sur les activités conchylicoles présentes à l'estuaire.

La série noire se poursuit

Ce risque « accidentel » est malheureusement archi-connu des services de l'État. En effet, interpelé par Eau & Rivières de Bretagne, le Préfet de Région répondait que « les retours d'expérience des dernières années issus de la base ARIA, confirment que le nombre de pollutions accidentelles causées par ces déversements de lisier est élevé dans le Finistère » et un plan d'action a été présenté au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologique (Coderst) en juillet 2018 par les services de l'État, consistant en des contrôles sur 20 exploitations ayant des fosses avec un indice de risque élevé combinant un grand volume, la proximité d'un cours

d'eau et un positionnement en surplomb prononcé. Le Jet, la Flèche, le pointe du Millier, le Quillimadec, le Stang, la Mignonne, le Naïc ont été depuis anéantis sur des kilomètres, le Belon il y a un mois !

Les élevages « industriels » bretons et les services de l'État semblent malheureusement incapables d'anticiper le moindre accident industriel. Et nos associations n'en peuvent plus de dénoncer ces faillites à répétition et exigent que nos rivières ne soient plus la variable d'ajustement de ce système. Car au rythme d'une dizaine de pollutions de ce type chaque année, on peut légitimement s'interroger sur le classement en bon état des masses d'eau finistériennes et sur la cohabitation de l'élevage industriel avec le bon état de nos rivières et de leur peuplement piscicoles !

Des mesures concrètes immédiatement

Eau & Rivières de Bretagne et l'AAPPMA de Morlaix déposeront plainte dans cette énième pollution, cela leur permettra d'accéder au dossier d'instruction et de mieux comprendre les négligences qui conduisent à ces déversements. Sans attendre les associations demandent que de **réelles enceintes de confinements** soient créées abords de chaque fosse à lisier et **que leur bon état de fonctionnement soit contrôlé dans les plus brefs délais par les services de l'État**. Les sentinelles associatives attendent par ailleurs une **réponse forte de l'autorité judiciaire** à la hauteur des enjeux écologiques et économiques : une véritable audience pénale, sans transaction financière avec les pollueurs.

Aller plus loin

Dans cet article paru dans notre magazine 191 sur les poisons, nous vous expliquons les conséquences à long terme des pollutions au lisier

Lien : https://www.eau-et-rivieres.org/pollution-penze-avril2021

Nota : Voir l'extrait du magazine n°191 joint

REÇU le
13 AVR. 2021
Rép:

➡ANNEXE N° 1BIS RECTO

Les conséquences irrémédiables des pollutions au lisier

REÇU le
13 AVR. 2021
Rép:

**Le lisier répandu, par accident ou négligence, dans un cours d'eau est un réel poison pour le milieu.
Avec des conséquences funestes et durables dans le temps.**

La survenance d'un flux d'excréments de porc ou de bovins dans une rivière est traumatisante pour l'ensemble de la chaîne trophique. Azote, phosphore, potassium, calcium, magnésium, sodium, zinc, manganèse, souffre, bore, molybdène... les matières fécales relâchées dans nos rivières sont un cocktail complexe aux effets spectaculaires avec des conséquences durables dans le temps.

23 pollutions au lisier dans le département du Finistère en 2018, 9 entre décembre 2017 et mai 2019 dans le seul Bas-Léon qui couvre entre 12 et 15 % du département. Les installations financées à grands frais par le Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) à partir de 1994 craquent de toutes parts et s'additionnent aux négligences, incivilités et autres inaptitudes techniques à suivre des processus de gestion des effluents devenus trop complexes.

Sur le court terme, une destruction de l'essentiel des espèces vivantes

Lors de l'arrivée de ce flux dans la rivière les dommages sont funestes. La mort des poissons, qu'ils soient salmonidés ou cyprinidés est immédiate lorsque ces matières sont insuffisamment diluées. Elle peut prendre quelques heures, au fur et à mesure que la concentration se réduit vers l'aval. Toutes les générations sont touchées qu'il s'agisse d'alevins, de juvéniles ou de reproducteurs.
A un empoisonnement chimique à l'ammoniaque s'additionne bien souvent un colmatage des ouïes qui ajoute un facteur d'asphyxie.
Les circonstances sont aggravées lorsque la pollution arrive par eaux basses de fin d'été. Les excréments animaux se déposent alors sur le fond et sont de nouveaux mis en mouvement lors de la première pluie d'automne occasionnant une seconde vague de mortalité.

Sur le moyen terme, des effets sur plusieurs années

Les effets de la survenance d'un flux toxique ne laissent pas le milieu indemne. Certes une partie de la chaîne trophique se reconstitue mais elle s'affaiblit. Cet affaiblissement est quantitatif avec une réduction de la biomasse des invertébrés pénalisée par la dégradation des conditions physico-chimiques. Il est également qualitatif car certaines espèces emblématiques disparaissent purement et simplement. C'est par exemple le cas de l'Heptagenia sulphurea et d'autres éphéméridés d'eaux pures disparues de bon nombre de rivières bretonnes.
Ce tassement de la biomasse disponible provoque à son tour des effets sur les populations de salmonidés. Leur taille moyenne s'adapte à l'indigence des protéines disponibles. A son tour cette évolution entraîne une réduction de la taille des reproducteurs et par voie de conséquence du nombre d'œufs par géniteur. C'est donc l'ensemble du stock, déjà altéré par les effets directs de la pollution, qui subit les années suivantes un tassement de sa capacité de renouvellement.

Sur le long terme, une réduction de la résilience face au changement climatique

Enfin, sur le plus long terme, les rivières altérées par les pollutions au lisier ont une capacité de résilience au changement climatique bien plus basse. La présence de matières fécales accroît significativement les dynamiques d'eutrophisation provoquées par des eaux basses et chaudes. Les blooms algaux, également présents dans les rivières, ont comme effet d'augmenter la température de l'eau d'une part, de consommer l'oxygène dissout dans l'eau d'autre part. L'ensemble du milieu souffre, les espèces menacées disparaissent. D'autres plus banales et inféodées à des milieux médiocres prennent leur place.
C'est un message que les défenseurs des rivières seront amenés à répéter au cours de ces prochaines années : des eaux pures sont le premier facteur d'adaptation des rivières au changement climatique en même temps qu'un critère de bien-être social.

Renaud Layadi,
membre de la Cie Flèche Bas-Léon

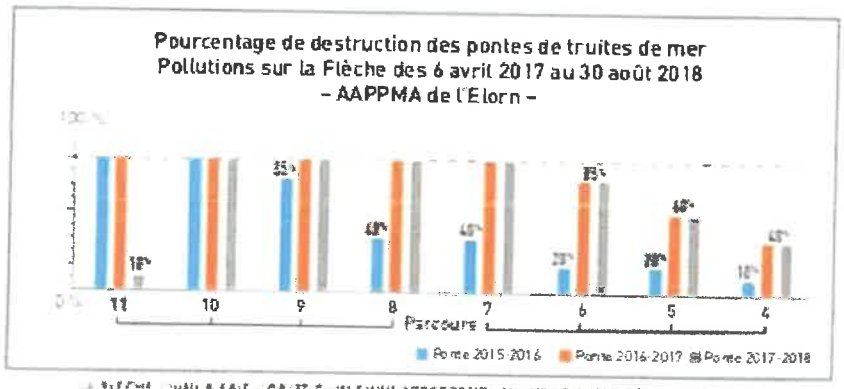

LA FLÈCHE (SUJET À FAIT L'OBJET D'UN SUIVI APPROFONDI AVANT ET APRÈS DES POLLUTIONS CE QUI VAUT POUR LA TRUITE DE MER VAUT POUR LA TRUITE FARIO ETUDES ET METHODOLOGIE ASSOCIATIVES EN ACCÈS LIBRE SUR LE SITE DE L'AAPPMA DE L'ELORN

➡ANNEXE N° 2 RECTO ET VERSO

Extrait du journal France 3 Bretagne publié le 04/04/2021

Finistère : écoulement de lisiers dans une rivière. "Il nous faudra au moins dix ans pour retrouver un tel écosystème"

REÇU le
13 AVR. 2021
Rep.

Ce week-end des 3 et 4 avril, des dizaines de poissons morts ont été repêchés dans la Penzé, un petit fleuve situé près de Morlaix (Finistère). Un important écoulement de lisiers, qui proviendrait d'un élevage de porcs, serait à l'origine de ce drame environnemental.

Publié le 04/04/2021 à 15h17 • Mis à jour le 05/04/2021 à 14h46

Ce samedi, des dizaines d'espèces ont été repêchés morts dans la Penzé. • © AAPPMA

Finistère

Une série noire qui se répète. Les *"accidents"* se poursuivent dans les rivières et fleuves finistériens. Ce vendredi, c'est la Penzé près de Morlaix, qui a été touchée. Selon les premières observations, **50m3 de lisiers auraient été déversés dans ce petit fleuve côtier du Léon.** *"L'eau était noire, ça sentait l'ammoniaque, le lisier. C'est dévastateur. Les gens sur place était choqués, certains pleuraient"*, se désole Philippe Bras, président de la Fédération Nationale de la Pêche en France (AAPMA) de Morlaix.

Des dizaines de poissons retrouvés morts

Vendredi 2 avril en fin d'après-midi, les pêcheurs donnent l'alerte. Ils ont repéré de la mousse dans la Penzé. Rapidement, pompiers et policiers arrivent sur place. Ils tentent de maintenir le flot qui s'écoule. Malgré leurs efforts, aujourd'hui, le constat est là : **plus de 3km de rivière détruite, le ruisseau voisin également. Les communes de Saint Pol de Léon, Roscoff, Carantec et Taulé sont touchées par cette catastrophe. Une rupture d'une fosse à lisiers d'un élevage de porcs serait à l'origine de cet incident.**

Et deux jours après, la colère ne redescend pas. Car à cause de cet incident, c'est toute une population qui va mettre des années à s'en remettre. *"Il nous faudra au moins dix ans pour retrouver l'écosystème que l'on avait"*, regrette Philippe Bras. Car dans cette rivière vivent des saumons, des truites, des lamproies, des aloses. **Ce samedi, des dizaines d'espèces ont été repêchées mortes. Des loutres y vivent aussi. Pour Philippe Bras : *"Elles vont crever, c'est sûr"*.**

1 accident par mois dans le Finistère

Cet écoulement de lisiers s'inscrit dans une longue série de pollution. Depuis 5 ans, selon le collectif Eau et Rivières, il y aurait en moyenne une pollution par mois, qualifiée *"d'accident"*, dans le Finistère. **Une cinquantaine en cinq ans**. *"A cette fréquence, ce ne sont plus des accidents, c'est de la négligence"*, affirme Mickael Raguenes, de l'association Eau et Rivières. Au téléphone, il nous énonce toutes les pollutions au lisier dans les rivières du département.
Le Jet asphyxié par plus de 100.000m3 de lisiers en 2018, les 40 tonnes de truites tuées dans le Quillimadec en 2019, la rivière du Belon touchée le mois dernier... *"Moi je veux bien que ce soit des accidents, mais quand ça survient 10 fois par an, on ne peut plus parler d'accident. Tantôt c'est un déversement qui a mal tourné, tantôt c'est l'éleveur qui est censé surveiller qui n'est pas là...Mais là ça commence à faire beaucoup"*.

Une plainte déposée

La Fédération Nationale de la Pêche en France va déposer une plainte mardi 6 avril. *"On ne peut pas laisser passer ça. Il faut porter plainte pour éviter une destruction massive comme celle-ci"*. **Selon la Fédération, 3.000 élevages *"à risques"* auraient été recensés dans le département.** *"On nous parle d'environnement tous les jours (...) on n'a pas le droit de les laisser tuer des espèces. On doit respecter notre patrimoine, notre cadre de vie. Vous vous rendez compte de ce qui s'est passé ? L'impact est beaucoup plus grave que ce que l'on pense. Cette fois-ci, on ne laissera pas passer"*, affirme le président de l'AAPMA de Morlaix.

L'association Eau et Rivières va également porter plainte. Elle va réfléchir à la suite des actions.

La municipalité de Carantec a pris un arrêté ce samedi afin d'**interdire la baignade et la pêche à pied sur les zones voisines de la Penzé.** *"Une pollution de matières fécales animales a été constatée à l'embouchure de la Penzé et cette pollution est susceptible de pouvoir dégrader la qualité des eaux de baignade et la qualité des coquillages sur l'estran de la commune"*.

Lien : https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/finistere/finistere-ecoulement-de-lisier-dans-une-riviere-il-nous-faudra- au-moins-dix-ans-pour-retrouver-un-tel-ecosysteme-2030341.html

REÇU le
13 AVR. 2021

CARANTEC
Au cœur de la mer

MAIRIE DE CARANTEC

➡ANNEXE N° 2BIS RECTO

REÇU le
13 AVR. 2021
Rép. ----------

ARRETÉ DE LA MAIRE INTERDISANT LA BAIGNADE ET LA PÊCHE A PIED

La Maire de la commune de CARANTEC,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2212-1, L.2212 alinéa 5, L.2212-3 et L.2213-23 ;
- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.1332-1 et suivants et D.13332.14 et suivants ;
- Vu la demande émanant de l'Agence Régionale de la Santé Bretagne ;
- Considérant qu'une pollution de matières fécales animales a été constatée à l'embouchure de la Penzé et que cette pollution est susceptible de pouvoir dégrader la qualité des eaux de baignade et la qualité des coquillages sur l'estran de la commune,
- Considérant qu'il appartient à la Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la préservation de la Santé Publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 03 avril 2021, et ce pour une durée indéterminée, la baignade et le ramassage de coquillages sont interdits sur les zones voisines de l'estuaire de la Penzé : **Grande Grève, Varquez, Port, façade Ouest de l'Ile Callot.**

ARTICLE 2 : Cet arrêté est affiché en Mairie et diffusé sur les différents supports de communication de la commune.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARANTEC, le 03 avril 2021

La Maire,
Nicole SÉGALEN-HAMON.

MAIRIE DE CARANTEC 29660

BP 14 - Place Général de Gaulle - 29660 Carantec - Tél. 02 98 67 00 30 - Fax 02 98 67 07 44
www.ville-carantec.com - e-mail : carantec-mairie@wanadoo.fr

BREIZH-INFO

REÇU le
13 AVR. 2021
Rep.

➡ANNEXE N° 3 RECTO ET VERSO

Extrait du journal Breiz-Info du 05/04/2021

Le Finistère a de nouveau été frappé par une pollution environnementale ce week-end, cette fois-ci du fait d'un élevage porcin.

Samedi et dimanche, la Penzé a été sérieusement touchée par une pollution au lisier à hauteur de Taulé, à l'ouest de Morlaix. D'après l'association Eau et rivières de Bretagne, *« une opération de débouchage de canalisation mal maîtrisée aurait entraîné un déversement de dizaines – peut être centaines de milliers – de litres de lisier »*. Des dizaines de poissons ont été retrouvés morts par l'Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique du Pays de Morlaix (AAPPMA).

Voici ce qu'indique l'association dans le détail :

La série noire de ce qui est pudiquement appelé « accident » se poursuit sur les rivières finistériennes ! Dernière victime en date, la Penzé a été touchée ce vendredi après-midi par un important déversement de lisier en provenance d'un des plus gros élevages porcins du département.

D'après nos informations, il semblerait qu'une opération de débouchage de canalisation mal maîtrisée aurait entraîné un déversement de dizaines – peut être centaines de milliers – de litres de lisier qui, faute de dispositif de rétention fonctionnel, ont terminé leur course dans un affluent rive droite de la Penzé.

Ce samedi matin, les pêcheurs, déjà mobilisés depuis vendredi après-midi avec les pompiers, et les services de l'Office français de la Biodiversité sont sur le terrain pour procéder à l'évaluation des impacts de ce déversement. La rivière est impactée sur sa partie basse avec de la mortalité piscicole d'ors et déjà constatée sur plus de 3 kms et des impacts à venir sur les activités conchylicoles présentes à l'estuaire.

Ce risque « accidentel » est malheureusement archi-connu des services de l'État. En effet, interpelé par Eau & Rivières de Bretagne, le Préfet de Région répondait que « les retours d'expérience des dernières années issus de la base ARIA, confirment que le nombre de pollutions accidentelles causées par ces déversements de lisier est élevé dans le Finistère » et un plan d'action a été présenté au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologique (Coderst) en juillet 2018 par les services de l'État, consistant en des contrôles sur 20 exploitations ayant des fosses avec un indice de risque élevé combinant un grand volume, la proximité d'un cours d'eau et un positionnement en surplomb prononcé. Le Jet, la Flèche, le pointe du Millier, le Quillimadec, le Stang, la Mignonne, le Naïc ont été depuis anéantis sur des kilomètres, le Belon il y a un mois !

Les élevages « industriels » bretons et les services de l'État semblent malheureusement incapables d'anticiper le moindre accident industriel. Et nos associations n'en peuvent plus de dénoncer ces faillites à répétition et exigent que nos rivières ne soient plus la variable d'ajustement de ce système. Car au rythme d'une dizaine de pollutions de ce type chaque année, on peut légitimement s'interroger sur le classement en bon état des masses d'eau finistériennes et sur la cohabitation de l'élevage industriel avec le bon état de nos rivières et de leur peuplement piscicoles !

***Eau & Rivières de Bretagne et l'AAPPMA de Morlaix déposeront plainte** dans cette énième pollution, cela leur permettra d'accéder au dossier d'instruction et de mieux comprendre les négligences qui conduisent à ces déversements. Sans attendre les associations demandent que de **réelles enceintes de confinements** soient créées abords de chaque fosse à lisier et **que leur bon état de fonctionnement soit contrôlé dans les plus brefs délais par les services de l'État.** Les sentinelles associatives attendent par ailleurs une **réponse forte de l'autorité judiciaire** à la hauteur des enjeux écologiques et économiques : une véritable audience pénale, sans transaction financière avec les pollueurs*

L'agriculture intensive fait des ravages en Bretagne.

Et il ne fait pas bon dénoncer cela manifestement : Morgan Large, journaliste spécialiste de l'industrie agro-alimentaire, qui travaille pour la Radio Kreiz Breizh (RKB), a ainsi retrouvé sa voiture avec les boulons des roues arrière dévissés. On lui reproche manifestement son témoignage dans le documentaire *Bretagne, une terre sacrifiée* – reportage particulièrement attaqué par un lobby créé par des grands groupes industriels de Bretagne. Diffusé en novembre 2020, il traitait du modèle agricole local et de ses écueils.

Une manifestation sera organisée en son soutien mardi à Rostrenen, dans les Côtes-d'Armor.

Lien : https://www.breizh-info.com/2021/04/05/162037/pollution-en-bretagne-une-riviere-bretonne-et-ses-poissons-victimes-dun-elevage-porcin/

REÇU le
13 AVR. 2021
Rép.

(11)

Le projet de la ferme aux 3000 porcs est en décalage complet avec les engagements qui seront pris et issues du Diagnostic du 22 mars 2020 concernant le PCAET du territoire.

Faire de la transition écologique une opportunité pour notre territoire implique d'encourager la **diffusion de pratiques respectueuses de l'environnement** moins consommatrices d'énergie et moins émettrices de gaz à effet de serre dans les secteurs d'activité principaux dont l'agriculture.

Il va donc falloir favoriser **le développement d'une agriculture éco-responsable** pour évoluer vers l'utilisation de produits locaux par exemple dans les restaurations collectives. Pour cela il faudra accompagner les agriculteurs vertueux pour qu'ils diversifient leurs débouchés (circuits courts et vente directe par exemple). Cela implique d'émettre un avis défavorable aux projets à contre-courant comme celui proposé par le GAEC des Tréaux en St Gildas. D'autres choix étaient possibles, via la Coopérative partenaire COPPERL qui soutient désormais les projets moins conventionnels (c'est vrai que pour 10% de sa production mais ceci est un signe)

Il va falloir diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) générée par les activités humaines. Dont l'élevage .
Le passage de 8 poids lourds par semaine pour acheminer le lisier à l'usine de méthanisation provoque un effet contraire à cette diminution. L'agriculture est le principal émetteur de GES (41%) sur la CCPSG avec l'émission de méthane CH4 (l'élevage porcins de cette émission) et de protoxyde d'azote
N2 O (engrais pour l'alimentation industrielle des porcs). Le protoxyde d'azote est plus dangereux que le CO2 et détruit la couche d'ozone)

Je m'oppose aussi à :
- L'artificialisation de nouvelles surfaces. L'agrandissement = 3000 M2 d'artificialisation de surface!
Cela ressemble tout de même à une usine.
- Des épandages importants, certes réalisés sur la propriété du GAEC mais dont le ruissellement porte atteinte aux nappes souterraines et directement aux cours d'eau (Bassin versant du Brivet)
-- Les soins apportés aux porcs par traitements antibiotiques ajoutées aux produits désinfectants et au lisier produiront un effluent composé de substances diverses dont le cumul provoque un effet « cocktail » qui questionne les Agences de Sécurité Sanitaires diverses. Même craintes au sujet du traitement désodorisant des parcelles composé entre autres (car 6 substances dans sa composition) de Butylphénil methilpropional classé dans la catégorie des allergènes ; perturbateurs endocriniens suspecté bien que réglementé ... actuellement. Ces produits de traitements contiennent des substances certes autorisées individuellement mais dont on ne mesure pas vraiment l'effet cumulé.
- Un investissement prohibitif pour les exploitants alors que la tendance est plutôt à la moindre consommation de viande et aussi à une viande de qualité produite par une agriculture plus biologique.

Je propose de s'entendre entre associations et représentants politiques s'étant affichés contre ce projet de se réunir ou de soutenir dans leurs actions les agriculteurs. L'objectif affiché serait de mobiliser contre le DIKTAT de la grande distribution qui ne veut pas respecter le principe essentiel de la loi EGALIM qui était de mettre en place des indicateurs intégrant le coût de production des producteurs. Ce non respect contribue ainsi à l'industrialisation des pratiques de certains agriculteurs pour maintenir un prix bas aux consommateurs. Or la plupart des consommateurs accepteraient de payer le kg de porc ou de viande un peu plus cher pour servir à tous une alimentation de qualité avec des pratiques plus vertueuses.

Tout cela aujourd'hui on le sait car les études scientifiques informent chacun qui veut bien se donner la peine de comprendre

Même la FNSEA syndicat majoritaire et orientée vers l'agriculture conventionnelle reconnaît le rôle vital de la biodiversité et va favoriser l'agroforesterie sur 400 000 ka de parcelles d'ici à 2030 . Les projets industriels augmentant les GES ne sont pas dans le sens de l'histoire .

Jean-Marie CORBILLE 15 Brivé 44530 GUENROUET le 13.04.2021

14/04/2021

* A vous, Monsieur le Préfet,
* A vous, agriculteurs persuadés de bien faire, entraînés dans un système que vous ne maîtrisez plus, angoissés à l'idée de remettre en question ce que l'on vous a transmis
* A vous, citoyens inconscients de ce qui se joue à travers le monde, au fait simplement soucieux de votre "confort" personnel, quitte à porter des oeillères
* A vous, élus intéressés par les résultats des élections et désireux de ménager la chèvre et le chou

Peut-être est il temps de lire, pour ceux qui ne l'auraient pas fait, " Les Algues Vertes - L'HISTOIRE INTERDITE ", d'Inès LÉRAUD, journaliste, et de Pierre Van Hove.
Oui, c'est une BD, mais une BD tout à fait sérieuse et qui ne vous fera pas perdre votre temps.
Non, nous ne sommes pas au bord de la mer, dans les Côtes d'Armor ou le Finistère...
Mais ce qui nous guette avec des projets comme celui du GAEC du Pas de la Roche, c'est tout cela : la pollution des eaux et des terres, la disparition de la biodiversité, la maltraitance des animaux, le mal être des agriculteurs, l'alimentation à bas coût et de basse qualité de la population, la contribution aux gaz à effet de serre et par là-même au réchauffement climatique, l'avancée à grands pas vers des pandémies de plus en plus nombreuses. Et pas seulement au sein des élevages.

La prise de conscience commence au niveau local

Charlotte Clergeau, agricultrice, citoyenne engagée

Je soussigné Mme POULARD Véronique
1 les Treaux
Saint Gildas des Bois soutient le projet d'extension de la Porcherie "Gaec du pas de la roche"
l'atelier porc créé par mon mari décédé à ce jour, est pour moi une grande réussite. la Production a très bien evolué grâce dans un premier temps à Mr POULARD christian son frère qui a été très courageux, et les autres personnes qui sont venues d'abord en tant qu'employés, puis ensuite associés.

C'est un très beau Gaec qui respecte l'environnement d'ailleurs il y a l'installations des panneaux photovoltaïques il n'y a pas de nuisances sonores.
les Porcheries sont très bien entretenues et propres.
l'enfouissement du lisier est réalisé systématiquement après l'épandage.
Je ne m'oppose pas à la mise en oeuvre d'un bâtiment supplémentaire afin de pouvoir eux mêmes élever les porcs nés sur l'exploitation plutôt que de les faire partir dans d'autres fermes. Au moins c'est des porcs Français.
Tous mes encouragements aux 4 associés qui sont très courageux.
Respectons leur projet, et le travail.

V. Poulard

REÇU le
15 AVR. 2021
Rép:

St Herblain , le 14 avril 2021

(14)

Contribution du MNLE PDL Naturellement relative à la demande d'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage porcin

GAEC DU PAS DE LA ROCHE à St Gildas des Bois

La consultation du public, pendant une durée de quatre semaines, du lundi 18 janvier au samedi 13 février 2021 n'a ans la mairie de Saint Gildas des Bois n'a pas respecté les règles de publicité dans les locaux de la Maire de Saint Gildas des Bois , commune d'accueil du projet.

Une nouvelle enquête publique diligentée vise à recueillir l'avis sur public dans le cadre d' **une nouvelle consultation organisée du 17 mars au 15 avril [1]2021 Inclus, suite au défaut d'affichage notamment en Mairie de Saint Gildas des Bois ou réside** le GAEC DU PAS DE LA ROCHE.

La demande:

La demande d'enregistrement présentée par le GAEC DU PAS DE LA ROCHE concerne l'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage porcin qu'il exploite à Saint-Gildas des Bois au lieu-dit Les Tréaux.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.

Objet :

Ce projet vise à réintégrer la quasi-totalité des porcs charcutiers sur l'exploitation, sachant qu'ils sont actuellement expédiés et élevés chez d'autres exploitants. Selon le pétitionnaire, cette forme de concentration de l'élevage s'apparente à une relocalisation de la production, devrait permettre de réduire les coûts et les impacts environnementaux associés ;

1-Le contexte général

Il n'est pas dissociable d'un décalage de ce type de projet au regard des enjeux d'une politique agricole au cœur de nombreuses interrogations et d'un modèle économique, source d'endettement à long terme des agriculteurs alors que l'agriculture subit des crises récurrentes.

---

[1] Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de St Gildas des Bois, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe @loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

Plutôt que d'encourager ce type de projet d'extension, la tendance à réduire les exploitations en leur offrant des SAU plus grandes ne serait-il pas plus judicieux d'apporter aux paysans, aux éleveurs des aides pour leur permettre de changer de mode de production et d'exploitation[2] et de revenir à une agriculture et un élevage plus diversifiés notamment à l'échelle familiale.

Ce type d'industrie qui se veut « rentable à long terme et sa multiplication, avec la caution d'un opérateur coopératif transformateur qui se satisfait du marché et de ses contraintes illustre la faible capacité de la filière à évoluer en s'adaptant à la marge.

Il illustre l'orientation d'une filière agricole qui ne se remet pas en cause, en dehors d'une adaptation formelle, elle place l'agriculteur en « bout de chaîne », lui enlevant l'autonomie nécessaire, ses propres arbitrages, sa capacité d'anticipation et organise sa dépendance à l'égard de la filière, le tout générant des revenus insuffisants.

La mise en œuvre du projet d'agriculture industrielle, dénommé, «la ferme des 1000 vaches » **à Drucat dans la Somme (80)** faisant notamment appel à la robotisation à grande échelle doit nous interroger. Malgré la décision d'imposer ce modèle « expérimental », nous constatons l'échec de celui-ci, représentatif d'une apparente adaptation aux contraintes du marché, pour trois raisons :

- **la rente agricole et gazière** (location de bêtes à un industriel) qui ne peut compenser l'endettement et la perspective d'une retraite suffisante ;
- **Image paradoxale et détériorée des productions dont celle du lait** en donnant la priorité à l'usure accélérée des productrices ;
- **Le refus de la prise en compte de l'évolution indispensable de l'agriculture** vers des concepts et échelles compatibles avec des pratiques culturales et d'élevage plus écologiques, plus respectueuses de la vie animale **au-delà du choix des mots**, de l'environnement, de la biodiversité.

Le choix d'une agriculture industrielle est source d'externalisations l'agriculture ne prend plus, qu'à la marge, l'entretien des territoires concernés.

Le départ en retraite de nombreux agriculteurs, suppose de rendre les métiers agricoles plus attractifs, générant de la motivation autre qu'une dépendance aux subventions, une mécanisation, source d'endettement à long terme.

Cette Pandémie ou plutôt syndémie, c'est-à-dire une maladie principalement causée par :

- **Creusement des inégalités sociales ;**
- **la dégradation de notre état sanitaire et l'augmentation des maladies chroniques ;**
- **la crise écologique entendue au sens large ;**

[2] Extensif

REÇU le
15 MAR. 2021
Rép.

nécessite de sortir au plus vite du modèle agricole dominant dont ce projet est l'expression.

Mêmes si les porcs ne semblent pas transmetteurs de virus à l'humain à ce jour, cette adaptation industrielle peut apparaître comme inadaptée et contre-productive si l'on considère indispensable de sortir de la syndémie, de la crise climatique et sanitaire que nous subissons et dont nous ne mesurons pas nécessairement les effets.

2-Le PCAET intercommunal présente un territoire vulnérable à préserver

Ce type de projet ne peut se soustraire aux orientations, objectifs stratégiques et opérationnels des Plans Climat Air Energie de Territoire (PCAET)[3].

/ Vulnérabilités du territoire aux changements climatiques

Principaux impacts observés ou projetés sur les secteurs les plus sensibles

Agriculture :
- Modification des cycles culturaux et de la phénologie
- Stress hydrique et thermique pour les animaux
- Diminution des rendements (céréales, maïs, fourrages)
- Augmentation des besoins en eau
- Diminution de la qualité de la production
- Augmentation des températures sous serre
- Développement des bio-agresseurs (insectes porteurs de maladie, champignons, plantes invasives, ...)

Forêt :
- Stress hydrique
- Dégradation et perte de services écosystémiques
- Dépérissement
- Accroissement des bio-agresseurs

Milieux et écosystèmes :
- Dégradation des zones humides (dont marais)
- Perte de services écosystémiques notamment dans les zones Natura 2000
- Développement des ravageurs, maladies et espèces invasives (faune et flore)
- Modification de l'habitat de nombreuses espèces dont protégées
- Disparition d'espèces emblématiques
- Modification de l'air de répartition

- Dégradation des zones humides (dont marais)
- Perte de services écosystémiques notamment dans les zones Natura 2000
- Développement des ravageurs, maladies et espèces invasives (faune et flore)
- Modification de l'habitat de nombreuses espèces dont protégées
- Disparition d'espèces emblématiques
- Modification de l'air de répartition

/ Ce qui est émis dans l'atmosphère – focus sur les polluants atmosphériques

Comparaison territoriale :

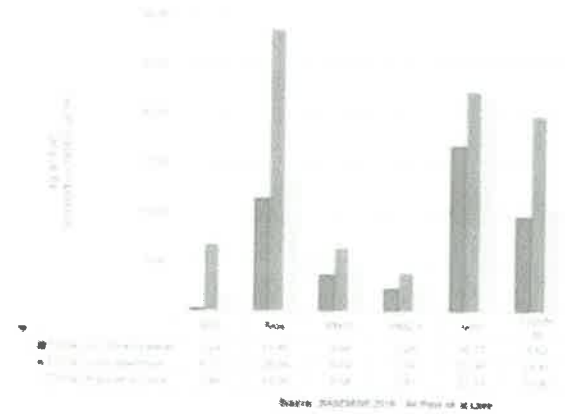

Des **émissions globalement inférieures** aux emissions régionales et départementales pour tous les polluants étudiés

Côté concentration des polluants, il apparaît que les stations de mesure situées sur les territoires voisins (Savenay, Donges, St Nazaire, Bouaye, ...) présentent des **dépassements de particules fines (PM10), d'ozone et de façon plus localisé de dioxyde de soufre** (à Donges)

Ainsi, au regard des concentrations voisines, ces polluants sont susceptibles d'être également à enjeux pour la santé humaine et la végétation (milieux naturels et cultures) sur le territoire du Pays de Pont-Château Saint Gildas-des-Bois par extrapolation

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Progression des surfaces artificialisées de **+19ha/an** pour un total de **14%** d'artificialisation du territoire (2,3% moyenne française)

Des émissions de GES à **÷ 2,5** pour atteindre les objectifs de la Loi

4 secteurs principalement émetteurs de polluants atmosphériques sur le territoire : **résidentiel, industrie, transport routier et agriculture**

Le **transport routier** comme plus gros émetteur de GES
Des **voitures particulières** responsables à **64%** des consommations

[3] Un plan climat-air-énergie territorial, remplace depuis le 28 juin 2016 l'ancien plan climat-énergie territorial en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air en France. Obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, à l'échelle de son territoire;

REÇU le
15 AVR. 2021
Rép:

Si les activités industrielles, notamment ICPE, hors de la commune de Saint-Gildas des Bois affectent le territoire de la Communauté **n'est pas un argument de notre point de vue,** et ne peut justifier, même si les données critiques sont inférieures à celles rencontrées en moyenne dans la région et le département, une telle transformation massificatrice de l'outil industriel existant.

3-Le SAGE donne la priorité à la préservation des eaux de surface et souterraines dans ce secteur.

La préservation des nappes phréatiques suppose de ne pas intensifier ces formes d'élevages qui nécessitent d'externaliser à grande échelle les effluents tout en « sécurisant » les réseaux d'alimentation par interconnexion.

La pollution accidentelle n'est pas à négliger, à noter que le ruisseau du Pas de la Roche et de Tréaux se situe à 45m de cette installation industrielle d'élevage intensif de porcs.

MSEC, présente dans l'annexe dans sa contribution la récente pollution de la rivière Penzé en Bretagne Des dizaines de jeunes saumons ont été retrouvés morts, dans la Penzé à Taulé en Bretagne le samedi 03 avril 2021, **résultat d'une pollution au lisier.**

Eau et Rivières de Bretagne du 03/04/2021
Source : https://www.eau-et-rivieres.org/pollution-penze-avril2021

:
Extrait du magazine N°191 d'Eau et Rivière de Bretagne
Source : https://www.eau-et-rivieres.org/pollution-penze-avril2021

Extrait du journal France 3 Bretagne publié le 04/04/2021
Source : Https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/finistere/finistere-ecoulement-de-lisier-dans-une-riviere-il-nous-faudra- au-moins-dix-ans-pour-retrouver-un-tel-ecosysteme-2030341.html

:
L'Arrêté de La Maire de Carantec Interdisant la baignade et la pêche à pied du 03/04/2021
Source : Https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/finistere/finistere-ecoulement-de-lisier-dans-une-riviere-il-nous-faudra- au-moins-dix-ans-pour-retrouver-un-tel-ecosysteme-2030341.html

Extrait du journal BREIZH-INFO du 05/04/2021
Source : https://www.breizh-info.com/2021/04/05/162037/pollution-en-bretagne-une-riviere-bretonne-et-ses-poissons-victimes-dun-elevage-porcin/

REÇU le
15
Rép.

Les confluences entre étangs, ruisseaux et rus, (qui font partie du bassin versant du Brivet), alimente la Brière en eau, puis l'océan à Montoir et Saint Nazaire via l'Ethier du Brivet

Sur le territoire de Pont-Château/St-Gildas-des-Bois, Atlantic'Eau assure la production et la distribution de l'eau portable à destination de 10 communes, soit près de 40 000 habitants.

L'alimentation est assurée par deux unités de production :

- **Trigodet à Saint-Gildas-des-Bois (1 219 696 m3 en 2019) ;**
- **Bovieux à Missillac (173 150 m3 en 2019).**

En cas d'arrêt de l'usine de Trigodet, une canalisation de secours entre Pont-Château et St-Gildas-des-bois sera donc opérationnelle en 2021 pour alimenter le territoire depuis l'usine de Campbon ou celle d'Arzal (EPTB Vilaine).

Ce mode intensif d'élevage va donc augmenter les besoins en eau pour les animaux (+ 89%) dans la nappe phréatique source supplémentaire de déséquilibre du niveau de la nappe[4]. Concernant le forage il est indiqué une prévision théorique de 8500 m^3 qui n'est pas très éloignée des 10 000 m^3 qui leur imposerait un suivi du puisage. **Le projet prévoit, si nécessaire, l'utilisation directe du réseau d'eau potable.**

4-Epandage d'effluents et externalisation du co-produit

« Le plan d'épandage est suffisamment dimensionné pour respecter l'équilibre de la fertilisation en azote et phosphore conformément au SDAGE Loire Bretagne »

« Il est important de préciser que la production d'effluents porcins en phosphore à épandre après projet sera moins importante qu'actuellement (-1120 kg de P2O5) en raison de la conception du bâtiment sur raclage en V des porcs à l'engrais qui prévoit d'exporter la totalité du coproduit solide vers une unité de méthanisation ».

Exportation la totalité du coproduit solide vers une unité de méthanisation.

Le respect des normes d'épandage nécessite l'exportation du coproduit solide (non liquide) vers une unité de méthanisation, ce biais et cette ressource potentielle pour fabriquer du gaz naturel illustre une forme de fragilité de cet outil industriel et une **logique de rente**, qui met en cause la cohérence même d'un **projet dans une perspective de développement durable.**

Le transit du coproduit solide entre St-Gildas des Bois et le méthaniseur situé ~~en~~ dans les Côtes d'Armor va aller croissant.

Le transfert régulier, par transport routier, sur une longue distance fragilise le projet.

---

[4] Pour remettre à niveau une nappe phréatique, le pompage de 10 millions de m3 nécessite la compensation par 12 millions de m3 de pluie.

REÇU le
15 AVR. 2021
Rép:

Ce type de transport par poids lourds porteurs de matière très polluantes, en cas d'accident ou de panne qui peut compromettre sa maîtrise n'est pas une vue de l'esprit et encore moins un risque calculé.

- L'externalisation du coproduit n'est pas une solution durable, alors qu'il faut impérativement réduire ce type de transport routier, producteur de CO2, se conjugue avec l'accroissement du trafic présente. Nous exprimons clairement des doutes sur l'intérêt environnemental de la méthanisation, pour produire un gaz qui par nature est producteur de CO2, et qui amène un accroissement du trafic routier des gros porteurs (38T à 44T).
- La production de méthane éloignée du site va se traduire par une augmentation de l'ordre de 40% du nombre de transport (de 277 actuel à 382 transports par an selon le prévisionnel du projet).

L'élevage intensif même modernisé et ses externalisations visant à s'adapter et non à se transformer ne sont plus compatibles avec les objectifs de réduction durable des GES et favorise une surexposition à et des failles dans les processus industriels mis en œuvre.

5-Les arguments présentés pour soutenir la demande d'autorisation

Si les agriculteurs directement impliqués dans ce projet affirment être concernés par le bien-être animal (truies gestantes sur paille, arrêt castration...), la tendance est plutôt à mieux répartir les cheptels, plutôt qu'à les concentrer. L'évolution des modes et types de consommation nécessitent de changer les priorités (bio, circuits courts, perception de la production).

Les producteurs du GAEC, évoquent que les porcelets seraient "rendus à leurs mères" plutôt que d'en être séparés actuellement. Cela illustre un changement de méthode de production mais conserve un caractère intensif et de grande échelle avec une concentration de l'espèce.

La CUMA de Saint Gildas des Bois a investi dans une tonne à lisier avec enfouisseurs à disques pour injecter le lisier dans le sol, afin de limiter les odeurs, cela ne signifie pas que cette solution d'enfouissement de l'azote puisse être satisfaisante en limite du marais de Brière. Ce choix n'excluant pas l'épandage et pour masquer l'odeur du lisier, un produit chimique «déodorant», le D-ODORFAC sera ajouté. Ce produit contient des composants allergisants (**5 sur 6 sont allergisants et le sixième perturbateur endocrinien**), dont l'un est interdit aux Etats-Unis et toxique pour la santé, notamment chez les femmes enceintes.

Des résidents, proches de la ferme ne déplorent aucunes nuisances ou odeurs avec l'équipement actuel, ce constat ne signifie pas que le changement d'échelle soit une garantie pour l'avenir quant aux nuisances.

En conclusion :

REÇU le
15 AVR. 2
Rép: _____

.Ce projet n'est pas éloigné de la dynamique actuelle de réduction du nombre d'exploitation en augmentant les SAU et la robotisation industrielle à grande échelle touchant l' élevage.

Plutôt que d'encourager ce type de projet d'extension ne serait-il pas plus judicieux d'apporter aux paysans, aux éleveurs des aides pour leur permettre de changer de mode de production et d'exploitation[5] et de revenir à une agriculture nourricière et un élevage plus diversifiée notamment à l'échelle familiale en sollicitant la coopération d'échelle humaine.

La pression des humains sur d'autres espèces, dans le cadre d'un élevage intensif apparaît aujourd'hui en réel décalages avec les constats sanitaires et épidémiologies.

Ce type d'industrie qui se veut « rentable à long terme » avec la caution d'un opérateur coopératif se satisfaisant du marché et de ses contraintes. Il illustre l'orientation d'une filière agricole qui ne se remet pas en cause, en dehors d'une adaptation formelle, place l'agriculteur en « bout de chaîne », lui enlevant l'autonomie nécessaire, ses propres arbitrages, sa capacité d'anticipation, organise sa dépendance à l'égard de la filière, le tout générant des revenus insuffisants.

Le MNLE PDL Naturellement souhaite que ces agriculteurs éleveurs puissent être accompagnés sur un projet dont l'échelle et la cohérence intègrent les contraintes prioritaires et la souplesse nécessaire afin de le placer hors d'une culture intensive tout donnant la priorité à la réponse aux besoins en évolution et plus qualitatifset à une réduction de la pression sur les espèces.

[5] Extensif

REÇU le
15 AVR. 2021
Rép:

Le 15 avril à 17 heures 30mn

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné(e) Jean François LEGRAND déclare clos le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs, du 17 mars au 15 avril 2021

~~au~~

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de : 14

(pages n° 1 à 14)

En outre, j'ai reçu / lettres ou notes écrites qui sont annexées au(x) présent(s) registre(s)

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les / pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins le 16 avril 2021

Signature

Le Maire,

J.F. LEGRAND

MAIRIE DE SAINT-GILDAS-DES-BOIS (Loire-Atlantique)